



AQUAMARBOOSTER

Objectifs

Cette mesure vise à dynamiser les partenariats entre acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture se positionnant pour solliciter un financement public d'envergure national ou européenne pour conduire leur projet.

Ce dispositif permet une plus grande accessibilité de l'ensemble des outils financiers ainsi qu'une meilleure articulation entre eux. Il doit permettre aux porteurs de projets de consolider leur financement afin de finaliser la construction de leur projet en donnant un gage de soutien régional auprès des autres financeurs.

Bénéficiaires

- les producteurs et groupements de producteurs du secteur de la pêche de l'aquaculture et de la transformation ;
- les établissements publics (laboratoires, universités, ...) ;
- les centres techniques ;
- les centres de formation ;
- les entreprises du secteur de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation normandes ;
- les organisations professionnelles du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les interprofessions ;

Caractéristiques de l'aide

- **Type d'aide du dispositif** : subvention
- **L'intervention régionale** est de 10 à 20 % du montant total des dépenses éligibles HT (ou TTC si le bénéficiaire n'est pas assujetti à la TVA) dans la limite de 80% de taux d'aide publique sur le projet.
- **Autres modalités** : un plafond est fixe **50 000 €** par an et par projet.

Contacts

Contacts

Isabelle DUPONT MORRAL

Pêche Aquaculture

02.31.06.96.98

isabelle.dupontmorrall@normandie.fr